

réunis à Seattle en novembre dernier. Ce fut là un moment historique. Les dirigeants et les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'APEC ont maintenant décidé de tenir régulièrement ce genre de consultations. Les ministres des Finances de l'APEC se sont déjà rencontrés, et les ministres du Commerce le feront cet automne. Outre qu'elles favorisent le maintien d'un dialogue, ces réunions ont contribué à amener l'APEC à se doter d'un programme visionnaire, et à raffiner et à mettre en oeuvre ce programme.

Ce que les gouvernements des pays de l'APEC cherchent à faire, c'est de prévoir et de prévenir les problèmes commerciaux avant qu'ils ne se manifestent, plutôt que d'essayer de les régler après coup. Cette dernière solution est inévitablement plus onéreuse, et elle n'est pas sans risque. Les membres de l'APEC cherchent fébrilement à paver la voie qui mènera, sur le long terme, à une libéralisation accrue des échanges dans la région, sinon au libre-échange.

Le processus consultatif en cours débouchera sur un cadre multilatéral qui nous aidera à réduire la possibilité de différends commerciaux semblables à ceux qui accaparent tellement notre attention maintenant.

En termes concrets, l'APEC permet à des pays tributaires du commerce, comme le Canada et Singapour — et à tous leurs partenaires — de poursuivre un ensemble de grands objectifs, principalement l'établissement de liens commerciaux et la facilitation du commerce. L'APEC nous permet en outre de faire des progrès sur des questions plus précises, comme la promotion des investissements, la compréhension de la politique de concurrence — particulièrement dans le dossier antidumping, la promotion de la reconnaissance mutuelle des normes applicables aux produits et des procédures relatives à l'essai et au suivi de l'équipement dans des secteurs clés comme l'aviation et les télécommunications, la promotion de la protection de l'environnement et la conclusion d'ententes sur d'importantes questions comme les règles d'origine.

Toute cette activité a pour but d'établir un cadre de politique équilibré à l'intérieur duquel l'industrie peut prospérer. Les objectifs peuvent être à long terme, et les défis impressionnants, mais l'importance du travail en cours et du dialogue qui le sous-tend ne doit pas être sous-estimée. Pour sa part, le Canada voit l'APEC, et des organisations comme le Conseil de coopération économique du Pacifique (PECC) et le Conseil économique du bassin du Pacifique (PBCE), comme des éléments de l'établissement, en Asie-Pacifique, d'un régime commercial qui soit équilibré, efficace et fondé sur des règles, qui contribue aux objectifs globaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et qui prévienne la possibilité d'une rupture transpacifique.